



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-116071>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **25-116071**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Métropole Nice Côte d'Azur

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 20003019500115

Ville : Nice

Code postal : 06364

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 06

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : 25N0387. MATINEES RECREATIVES A LUNA PARK

Code CPV principal - Descripteur principal : 92000000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Achat de tickets d'entrée au Luna Park au Palais des expositions de Nice pour les agents de la Métropole, de la Ville de Nice et du CCAS de Nice. Procédure passée sans publicité, ni mise en concurrence préalable - Article R.2122-3-3° du Code de la commande publique.

Critères d'attribution : Critère unique du prix

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

L'attributaire est la société LA FETE DU GOLFE - adresse : AZUR PARK 4170 RD 98A - 83580 GASSIN - mail : lunapark@wanadoo.fr Tél : 04.98.12.62.90 /SIRET: 353 283 161 00019. Le candidat retenu a proposé un montant de : 110 000,00 euros HT .Date de conclusion du contrat : 19/09/2025. Possibilité d'introduire un recours de plein contentieux et un recours pour excès de pouvoir, contre les décisions faisant grief dans les deux mois à compter de leur publication ou leur notification conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, ces deux recours pouvant être assortis d'un référé suspension prévue à l'article L521-1 du code de justice administrative. Possibilité d'exercer un recours contre la validité du contrat conclu le 22/09/2025 dans un délai de deux mois à compter de la

publication du présent avis d'attribution valant publicité de la décision de signer. Vous pourrez consulter ce contrat à la Direction de la Commande Publique 1/3 Route de Grenoble- LE CONNEXION- 06364 Nice Cedex 04-4ème étage Tél +33.04.97.13.44.70 Fax +33. 04.97.13.29.19 mail : noura.fabre@nicecotedazur.org.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/10/2025